

Catalogue des prestations de réséda proposées aux clients et fournisseurs d'électricité

Version du 1er octobre 2025

Sommaire

Préambule	3
Les différentes catégories de prestations	4
Références réglementaires et contractuelles	4
Réalisation des prestations	4
Les principes de définition des prix	5
Les canaux d'accès	5
Structure des fiches	6
Tableau de synthèse des prestations	7
Autres frais	15
Fiches descriptives des prestations	16 à 84



Préambule

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par réséda aux clients et fournisseurs d'électricité, conformément à la délibération du 19 juin 2025 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant décision sur les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Elles sont fournies dans des conditions transparentes et non discriminatoires et s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs du réseau, qu'ils aient ou non fait usage de la faculté prévue à l'article L 331-1 du Code de l'énergie.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final (contrat CARD) ou par le fournisseur pour le compte du client (contrat unique). Certaines d'entre elles peuvent également être demandées par un tiers autorisé (disposant d'une autorisation expresse du client pour la prestation demandée), ou par le client final en contrat unique.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques. Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site Internet réséda www.reseda.fr.



Les différentes catégories de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseaux publics de distribution d'électricité réséda : Catégorie 1,
- les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel qui peuvent être réalisées par un autre prestataire : Catégorie 2,
- les prestations relevant du barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda et de la compétence exclusive de réséda : Catégorie 3.

Références réglementaires et contractuelles

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions règlementaires existantes et sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur (CARD, contrat GRD-F, contrat unique).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions règlementaires et clauses contractuelles. En dehors des cas où réséda est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, réséda ne pourra être tenue responsable du fait de sa réalisation.

Pour ce qui concerne les interventions pour impayés (fiche 200B), la réalisation des prestations s'inscrit notamment dans le cadre du respect par les Fournisseurs de l'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles et du décret n°2016-555 du 6 mai 2016 modifiant le décret n°2008-780 du 13 août 2008, relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité.

Réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés, du lundi au vendredi hors jours fériés (nationaux et locaux) et pendant les heures ouvrées de 8h à 11h30 et de 13h15 à 16h30. Les confirmations de délai sont réalisées à la demi-journée (matin ou après-midi).

A titre exceptionnel et dans la limite des disponibilités des équipes, certaines prestations peuvent être réalisées :

- sur rendez-vous : une majoration forfaitaire est alors appliquée,
- en dehors des jours et heures ouvrés ; dans ce cas des majorations reflétant les surcoûts moyens de main d'œuvre sont appliquées ; les prix des prestations incluant ces majorations sont mentionnés dans le tableau de synthèse des prix.

Les délais de réalisation indiqués sont des délais standards. Ainsi les délais confirmés peuvent varier autour de cette valeur suivant la charge de la période.

Les options « express », « journée » et « samedi matin » sont proposées pour certaines prestations. Ces options sont accessibles en fonction des disponibilités des équipes techniques et font l'objet d'une majoration forfaitaire.

Si une prestation est souscrite en version « express » ou « journée » et si le délai de réalisation de cette prestation excède le délai indiqué, du fait de réséda, la prestation est facturée au prix de la version standard.

Lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client, du fournisseur ou d'un tiers autorisé, un déplacement vain est facturé.

En cas d'annulation tardive d'une demande de prestation, soit à moins de 2 jours ouvrés de la date programmée, des frais de dédit sont facturés.

Les prestations sont réalisées conformément aux Conditions Générales de Vente de réséda.



Les principes de définition des prix

Sauf disposition particulière, les prix s'entendent par point de connexion et par contrat.

Le tarif appliqué est actuellement le tarif en vigueur au moment de la réalisation de la prestation ; d'ici le 01/08/2026 au plus tard, le tarif appliqué sera celui en vigueur au moment de la demande de prestation.

Pour les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseaux publics, les niveaux des prix sont fixés par la décision de la CRE mentionnée en préambule, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Ces niveaux de prix sont revus chaque année au 1er août, par application d'un pourcentage d'évolution égal au pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation sur les douze mois de l'année N-1 et la valeur moyenne du même indice sur les 12 mois de l'année N-2, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 001763852).

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter aux prix des prestations. Ils sont décrits dans le tableau des Autres frais. Les principes de fixation des montants de ces frais sont identiques à ceux des prestations.

Pour des prestations en masse, nous consulter.

Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation.

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de prestation sont :

- pour les Clients en contrat CARD : e-mail ou téléphone de contacts habituels.
- pour les Clients C5 : via l'Agence en Ligne réséda (cf. ci-dessous) pour certaines prestations de la famille
 « Transmission des données de relève » ; via le Fournisseur pour les autres prestations.
- pour les Fournisseurs : portail réséda efluid.net dont les modalités d'utilisation figurent sur le site Internet de réséda <u>www.reseda.fr</u> et en secours l'e-mail ou le téléphone, aux numéros et adresse communiqués aux fournisseurs à la signature du contrat GRD-F.
- pour les Tiers : e-mail (accueilgrd@reseda.fr) ou téléphone (03 87 34 37 57) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

L'Agence En Ligne réséda est un espace proposé par le Gestionnaire de Réseau réséda, permettant aux utilisateurs disposant d'un compteur d'électricité communicant d'accéder à leurs données de consommation. L'Agence En Ligne est accessible à l'adresse https://monagence.reseda.fr

Le type de compteur

Concernant le segment C5 (et sauf précision contraire dans une fiche), un **compteur communicant** est un compteur évolué déclaré communicant dans la chaine de SI (systèmes d'information) de réséda. Un **compteur non communicant** est un compteur de type CBE (compteur bleu électronique) ou CEM (compteur électromécanique).



Structure des fiches

Chaque fiche présente les données suivantes :

N° de la fiche

• Titre de la fiche et famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus,

• Catégorie : voir définitions au chapitre « Les différentes catégories de prestations »

Cible:

Cette rubrique précise si le service s'adresse au fournisseur et / ou au client final, voire à un tiers autorisé, ainsi que les segments de clientèle concernés en fonction de la puissance souscrite.

C1 = Point de connexion avec contrat CARD

C2 = Point de connexion HTA avec contrat unique et courbe de charge mesurée

C3 = Point de connexion HTA avec contrat unique et courbe de charge profilée

C4 = Point de connexion BT > 36 kVA avec contrat unique

C5 = Point de connexion BT ≤ 36 kVA avec contrat unique

Description

Elle définit la prestation.

• Prestations élémentaires comprises

Ce paragraphe définit les tâches effectuées lors de la réalisation.

Prix

Les prix affichés dans chaque fiche s'entendent HT pour une réalisation pendant les jours et heures ouvrées. Un tableau de synthèse des prix des prestations reprend les prix HT et TTC ainsi que le prix majoré (HT et TTC) pour une réalisation en dehors des heures ouvrées. En effet, à titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés, les majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

Certaines prestations peuvent être non facturées ou sur devis.

Le prix de l'option "express", de l'option "journée" ou de l'option "samedi matin" s'ajoute au prix de la prestation lorsque cela est mentionné.

Prestations élémentaires non comprises

Cette rubrique indique certaines des prestations non comprises pour lesquelles il pourrait subsister un doute quant au contenu de la prestation.

Clauses restrictives

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives à la réalisation de la prestation.

• Délais de réalisation

Ce paragraphe énonce le délai standard exprimé en jours ouvrés sous lequel la prestation est réalisée ainsi que, le cas échéant, le délai correspondant aux options « express » et « journée ».

• Canaux d'accès à la prestation

Ils indiquent par quel moyen de communication le client, le fournisseur ou le tiers autorisé peuvent demander la prestation.



Tableau de synthèse des prestations

Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
	Mise en service suite raccordement nouveau Fiche 100	X 100 A	X 100 A	X 100 A	X 100 A	X 100 B
	Mise sous tension pour essais des installations électriques Fiche 110	X 110 A	X 110 A	X 110 A	X 110 A	X 110 B professionnels
Mise en service / Résiliation	Mise en service sur raccordement existant Fiche 120	X 120 A	X 120 A	X 120 A	X 120 A	X 120 B
	Changement de fournisseur Fiche 130		Х	Х	Х	Х
	Changement de responsable d'équilibre Fiche 135	х				
	Résiliation sans suppression du raccordement Fiche 140	X 140 A	X 140 A	X 140 A	X 140 A	X 140 B
	Modification de formule tarifaire d'acheminement Fiche 160	Х	Х	Х	Х	
	Modification de puissance souscrite d'acheminement Fiche 170	Х	Х	Х	Х	
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire ou sur la puissance souscrite Fiche 175	Х	Х	Х	Х	
	Modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite Fiche 180					Х
	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire ou sur la puissance souscrite Fiche 185					Х
Conseil relatif au contrat acheminement	Bilan d'énergie Fiche 190	Х	Х	Х	Х	Х
Intervention pour impayé	Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure Fiche 200	X 200 A	X 200 A	X 200 A	X 200 A	X 200 B



					Version du 1er	
Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
	Transmission périodique de courbes de mesure Fiche 300	X 300 A-B	X 300 B	X 300 B	X 300 B	
	Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge					Х
	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes Fiche 305					Х
	Transmission quotidienne des données du compteur Fiche 305 A	X	Х	Х	Х	
Transmission des données de relève	Transmission des données de consommation agrégées aux propriétaires ou gestionnaires d'immeuble Fiche 320	Proprie	étaires ou ge	estionnaires autorisés	d'immeuble (ou tiers
	Relevé spécial Fiche 360	Х	Х	Х	Х	Х
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur Fiche 365					Х
	Transmission de l'historique de courbe de mesure Fiche 380 A	Х	Х		Х	Х
	Transmission de l'historique d'index Fiche 380 B			Х	Х	Х
	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé Fiche 400 A	Х	Х	Х		
	Vérification des protections HTA Fiche 400 B	Х	Х	Х		
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage des groupes électrogènes par un prestataire agréé	Х	Х	Х	Х	Х
	Fiche 410 A					
	Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes	X	x	X	X	X
	Fiche 410 B					



Famille	Prestations	C 1	C2	C3	C4	C 5
	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes par un prestataire agréé Fiche 415 A	Х	Х	Х		
	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes	Х	Х	Х		
	Fiche 415 B					
Vérification d'appareils	Vérification métrologique du dispositif de comptage	X 420 A				
	Vérification suite à changement de TC/TT par le client	420 B	420 B	420 B		
	Vérification visuelle du compteur					420 C
	Fiche 420 Dépannage non lié aux				X	X
	installations de réséda Fiche 425				^	,
	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur Fiche 440	X	X	X	X	х
Vérification / Entretien	Séparation de réseaux Fiche 460	Х	Х	Х	Х	Х
	Bilan qualité fourniture HTA Fiche 600	Х	Х	Х		
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension Fiche 610	Х	Х	Х	Х	Х
Qualité de fourniture	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture Fiche 620	Х	X	Х	Х	Х
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée Fiche 660	X	×	x		
Raccordement et	Raccordement provisoire pour chantier Fiche 800	X	Х	х	х	Х
modification de raccordement	Raccordement provisoire forains, marché, manifestation publique Fiche 820				Х	Х



	1		I	I	Version du 1er	octobre 2025
Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
	Location de coffret pour raccordement provisoire				X	X
	Fiche 830					
	Raccordement Fiche 840	Х	Х	X	Х	Х
Raccordement et modification de raccordement	Déplacement de compteur / déplacement et modification de raccordement Fiche 860	X	Х	Х	Х	X
	Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement)	Х	Х	Х	Х	Х
	Fiche 870					
	Suppression du raccordement	Х	Х	Х	Х	Х
	Fiche 880					
	Modification des codes d'accès Fiche 900	Х	Х		Х	
	Enquête Fiche 920		Х	Х	Х	Х
Autres prestations	Intervention de courte durée Fiche 940	X 940 A	X 940 A	X 940 A	X 940 A	X 940 B
	Protections de chantier Fiche 960	Х	Х	Х	Х	Х
	Déconnexion ou reconnexion au potelet Fiche 965					Х
		V.	V	,,	V	
	Etudes et prestations diverses Fiche 1010	Х	X	X	X	Х



Segment	Fiche	Code	Prestations	Prix en Heures Ouvrées (€ HT)	Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
C1 à C4	100 A	F100A	Mise en service suite raccordement nouveau	186,29	223,55	298,06	357,67
C5	100 B	F100BOCM / F100BOCM200	Mise en service suite raccordement nouveau	45,48	54,58	72,77	87,32
			Mise sous tension pour essais des installations électriques				
C1 à C4	110 A	F450_O1	- Mise sous tension	704,58	845,50	1 127,33	1 352,80
		F450_O2	- Mise hors tension	384,42	461,30	615,07	738,08
0.5			Mise sous tension pour essais des installations électriques (ne concerne que les Clients professionnels)				
C5	110 B	F110BA	- Mise sous tension	169,99	203,99	271,98	326,38
		F110BB	- Mise hors tension	102,85	123,42	164,56	197,47
C1 à C4	120 A	F120A / F120AHHO	Mise en service sur raccordement existant	119,26	143,11	190,82	228,98
			Mise en service sur raccordement existant				
C5	120 B		OPTION 1 : compteur communicant	1,48	1,78	2,37	2,84
03	120 B	F120BOCM / F1020O1CMCOMP	OPTION 2 : compteur non communicant	27,00	32,40	43,20	51,84
C2 à C5	130		Changement de fournisseur	0,00	0,00		
C1	135		Changement de responsable d'équilibre	0,00	0,00		
C1 à C4	140 A	F140A	Résiliation sans suppression de raccordement	141,58	169,90	226,53	271,84
C5	140 B		Résiliation sans suppression de raccordement	0,00	0,00		
			Modification de formule tarifaire d'acheminement				
		F160_O1_C3	- à distance	20,18	24,22		
	160	F160_C1	- sans pose compteur	185,18	222,22	296,29	355,55
		F160_C2	- avec pose compteur	463,89	556,67	742,22	890,66
			Modification de la puissance souscrite d'acheminement				
		F170_C1	- à distance	75,93	91,12		
		F170_C2	- avec intervention simple	75,93	91,12	121,49	145,79
C1 à C4	170	F170_C4	- avec modification de couplage	75,93	91,12	121,49	145,79
01404	170	F170_C3A	- avec changement de TC HTA par le Client	75,93	91,12	121,49	145,79
		F170_C3B / F170_C3BHHO	- avec changement de TC BT par réséda	75,93	91,12	121,49	145,79
		F170_C5	- avec changement de compteur	75,93	91,12	121,49	145,79
			Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire ou sur la puissance souscrite				
	175	F175_O1	- activation de la sortie télé information	117,77	141,32	188,43	226,12
		F175_O2	- remplacement du compteur	463,89	556,67	742,22	890,66
			Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite ou modification de type d'alimentation électrique à iso-puissance				
			OPTION 1 – Modification de puissance seule				
		F180_O1	Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur et/ou compteur)	36,31	43,57	58,10	69,72
			Cas 2 - Avec changement du disjoncteur	54,06	64,87	86,50	103,80
			Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement du compteur	54,06	64,87	86,50	103,80
C5	180		Cas 4 - Avec changement du disjoncteur et du compteur	65,38	78,46	104,61	125,53
			Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé	152,66	183,19	244,26	293,11
			Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé	152,66	183,19	244,26	293,11
		F180O1C7M	Cas 7 - Avec programmation à distance du compteur communicant	3,57	4,28		
			Cas 8 - Avec étude technique	Devis	Devis	Devis	Devis
		F180O1C7MB	Augmentation de puissance moins de 12 mois après la pose d'un compteur communicant	0,00	0,00		
		F180O3C5M	Augmentation de puissance moins de 12 mois après une baisse	47,47	56,96		
		F180O1C7MC	Réduction de puissance	0,00	0,00		



Segment	Fiche	Code	Prestations		Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
			OPTION 2 – Modification de formule tarifaire seule				
			Cas 1 - Passage de simple en double tarif avec changement du compteur	54,06	64,87	86,50	103,80
			Cas 2 - Passage de double en simple tarif avec changement du compteur	54,06	64,87	86,50	103,80
			Cas 3 - Avec passage de monophasé à triphasé	152,66	183,19	244,26	293,11
			Cas 4 - Avec passage de triphasé à monophasé	152,66	183,19	244,26	293,11
			Cas 5 - Sans intervention	0,00	0,00		
		F180_O1	Cas 6 - Avec programmation sur site du compteur	36,31	43,57	58,10	69,72
		F180O2C7M	Cas 7 - Avec programmation à distance du compteur communicant	0,00	0,00		
	180		Cas 8 - Avec relevé d'index sur compteur communicant (modification de FTA sans impact sur la grille tarifaire) OPTION 3 – Modification simultanée de la puissance et de la formule	0,00	0,00	0,00	0,00
C5		F180_O1	tarifaire Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur et/ou compteur)	36,31	43,57	58,10	69,72
			Cas 2 - Avec changement du disjoncteur	54,06	64,87	86,50	103,80
			Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement du compteur	54,06	64,87	86,50	103,80
			Cas 4 - Avec changement du disjoncteur et du compteur	65,38	78,46	104,61	125,53
		F180O3C5M	Cas 5 - Avec programmation à distance du compteur communicant	3,57	4,28	,	1=0,00
			Cas 6 - Avec passage de monophasé à triphasé	152,66	183,19	244,26	293,11
			Cas 7 - Avec passage de triphasé à monophasé	152,66	183,19	244,26	293,11
			Cas 8 - Avec étude technique	Devis	Devis	Devis	Devis
			OPTION 4 - Modification de type d'alimentation électrique à iso-puissance	152,66	183,19	244,26	293,11
	185	F185O1CM	Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire ou sur la puissance souscrite	0,00	0,00	0,00	0,00
C1-C5	190		Bilan d'énergie	1 225,14	1 470,17	1 960,22	2 352,26
			Interventions pour impayé et rétablissement suite à coupure				
C1 à C4	200 A	F200A_O1	- coupure de l'alimentation	138,30	165,96	221,28	265,54
		F200A_O2	- rétablissement de l'alimentation	161,99	194,39	259,18	311,02
			Interventions pour impayé et rétablissement suite à coupure				
			- coupure ou prise de chèque				
			OPTION 1 : compteur communicant				
C5	200 B	F200BO1C1M	Cas 1 : limitation	3,28	3,94	5,25	6,30
		F200BO2C2M	Cas 2 : coupure	36,09	43,31	57,74	69,29
			OPTION 2 : compteur non communicant	51,30	61,56	82,08	98,50
			- prestation de rétablissement	0,00	0,00	voir f	iche
C1 -C4	300 A	F300B	- Transmission de courbes de charge hebdomadaire ou mensuelle	0,00	0,00		
	300 B		- Transmission de courbes de charge journalière	0,00	0,00		
C5	300 C 305		Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales	0,00	0,00		
C1 -C4	305 A		quotidiennes Transmission quotidienne des données du compteur	0,00	0,00		
	320		Transmission de données de consommation agrégées aux propriétaires ou	0,00	0,00		
01 2 04		F200	gestionnaires d'immeuble				400.40
C1 à C4		F360	Relevé spécial	67,76	81,31	108,42	130,10
C5	360		Relevé spécial	0,00	0,00	0,00	0,00
Co		F360OCM	OPTION 1 : compteur communicant OPTION 2 : compteur non communicant	30,43	36,52	48,69	58,43
		1 JUUGGIVI	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	30,43	30,32	+0,09	50,43
C5	365	F365O1CM	- sans déplacement	27,38	32,86	43,81	52,57
		F365O2CM	- avec déplacement	65,51	78,61	104,82	125,78
C1 à C5	380 A et		Transmission de l'historique de courbe de mesure ou d'index (par courbe				
C1 à C5	В	F385CM	de charge ou de point de service)	0,00	0,00		



Segment	Fiche	Code	Prestations		Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
			Vérification des protections HTA				
C1 à C3	400 A	F400_C2 / F400_C2HHO	- effectuée par un tiers agréé avec présence réséda	425,30	510,36	680,48	816,58
	400 B	F401_C1 / F401_C1HHO	- réalisée par réséda	745,52	894,62	1 192,83	1 431,40
			Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes				
C1 à C5	410 A	F410_C2 / F410_C2HHO	- effectuée par un tiers agréé avec présence réséda	425,30	510,36	680,48	816,58
	410 B	F401_O2 / F401_O2HHO	- réalisée par réséda	964,82	1 157,78	1 543,71	1 852,45
			Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes				
C1 à C3	415 A	F415_C2 / F415_C2HHO	- effectuée par un tiers agréé avec présence réséda	523,45	628,14	837,52	1 005,02
	415 B	F401_O3 / F401_O3HHO	- réalisée par réséda	1 140,21	1 368,25	1 824,34	2 189,21
		F420A_O1	Option 1 : Vérification métrologique du dispositif de comptage	327,85	393,42	524,56	629,47
C1 à C4	420 A	F420A_O2 / F420A_O2HHO	Option 2 : Vérification suite à changement de TC et/ou de TT par le client	191,16	229,39	305,86	367,03
		F420A_O3	Option 3 : Vérification visuelle du compteur	133,15	159,78	213,04	255,65
C5	420 C	F420CO1CM	Option 1 : Vérification métrologique du dispositif de comptage	327,85	393,42	524,56	629,47
		F420CO2CM	Option 2 : Vérification visuelle du compteur	36,31	43,57	58,10	69,72
C4-C5	425	F425 / F425A / F425AHHO / F425HHO	Dépannage non lié aux installations de réséda	72,54	87,05	116,06	139,27
01) 01	440		Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur :				
C1 à C4	110	F440	Synchronisation du dispositif de comptage (par an)	30,74	36,89	49,18	59,02
C1 à C5			Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage	0,00	0,00		
		E460A O4 /	Séparation de réseaux				
C1 à C3	460	F460A_O1 / F460A_O1HHO	- sans plan de prévention	339,64	407,57	543,42	652,10
		F460A_O2 / F460A_O2HHO	- avec plan de prévention	634,07	760,88	1 014,51	1 217,41
C4 - C5		F460B / F460BHHO	Séparation de réseaux	241,49	289,79	386,38	463,66
			Bilans qualité de fourniture (HTA)	0,00			
		FC00 04	Option 1 : bilans standards de continuité (par an)	0,00	0.00		
		F600_O1	annuel	0,00 289,90	0,00		
			Semestriel Option 2 : bilans personnalisés de continuité (par an)	209,90	347,88		
C1 à C3	600	F600_O2	annuel	357,65	429,18		
		1 000_02	supplément semestriel	289,90	347,88		
			Option 3 : bilans personnalisés de qualité (par an)	200,00	011,00		
		F600_O3	annuel	1 405,74	1 686,89		
		_	supplément semestriel	289,90	347,88		
C1 à CE	610	F610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	410,28	492,34	656,45	787,74
C1 à C5	620		Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	1 375,08	1 650,10	2 200,13	2 640,16
04 1 00	000		Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée :				
C1 à C3	660	F660_O2	- télécommande 2 directions (par an)	785,23	942,28		
		F660_O3	- télécommande 3 ou 4 directions (par an)	843,76	1 012,51		



Segment	Fiche	Code	Prestations		Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
C1 à C5	800	F800 / F800BOC1M	Raccordement provisoire pour chantier	Barème	Barème	Devis	Devis
C4 - C5	820	F820_C1 / F820_C2 / F820BOC1M / F820BOC2M	Raccordement provisoire forains, marché, manifestation publique	Barème	Barème	Devis	Devis
			Location de coffret pour raccordement provisoire				
C5			- coffret jusqu'à 36 kVA: forfait 1 à 7 jours calendaires	33,36	40,03		
CS	830		supplément par jour	3,95	4,74		
			- coffret de 36 à 120 kVA: forfait 1 à 7 jours calendaires	434,85	521,82		
C4			supplément par jour	6,98	8,38		
			- coffret de 121 à 240 kVA: sur devis	Devis	Devis	Devis	Devis
	840		Raccordement	Barème	Barème	Devis	Devis
C1 à C5	860		Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	Barème	Barème	Devis	Devis
	870		Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement)	Devis	Devis	Devis	Devis
	880		Suppression de raccordement	Devis	Devis	Devis	Devis
C1 à C4	900	F900	Modification des codes d'accès	114,39	137,27	183,02	219,62
C2 à C4	920	F920 / F920OCM	Enquête	101,33	121,60	162,13	194,56
C5	320	F920	Enquête	30,43	36,52	48,69	58,43
C1 à C4	940 A	F940ABTSUP / F940AHTA	Intervention de courte durée	117,77	141,32	188,43	226,12
C5	940 B	F940BOCM	Intervention de courte durée	30,43	36,52	48,69	58,43
C1 à C5	960		Protections de chantier	Devis	Devis	Devis	Devis
C5	965	F965	Déconnexion ou reconnexion au potelet	408,80	490,56	654,08	784,90
C1 à C5	1010		Etudes et prestations diverses	Devis	Devis	Devis	Devis
		FRAISEXPRESSA	Intervention express (majoration)	59,60	71,52		
		F200A_O2	Rétablissement après coupure, dans la journée (majoration)	126,18	151,42	201,89	242,27
04.3.04		FRAISDEDITA	Dédit	29,80	35,76		
C1 à C4		COURSEVAINEA	Déplacement vain	116,28	139,54	186,05	223,26
			Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard (majoration)	59,60	71,52		
		AGENTASSERMENTE A	Forfait agent assermenté	551,45	661,74		
		FRAISEXPRESS	Intervention express (majoration)	36,47	43,76		
		F1020O1CM	Intervention dans la journée (majoration) : mise en service, si demande avant 15h - compteur non communicant	126,18	151,42	126,18	151,42
		F1020O2CM	Intervention dans la journée (majoration) : mise en service, si demande avant 15h - compteur communicant	50,48	60,58	50,48	60,58
		F1020O1CMSAM	Intervention le samedi matin (majoration) : mise en service			37,29	44,75
C5		F200BO2C2M200	Rétablissement après coupure, dans la journée, si demande après 15h - compteur non communicant	126,18	151,42	126,18	151,42
		F1020O2CM	Rétablissement après coupure, dans la journée, si demande après 15h - compteur communicant	50,48	60,58	50,48	60,58
		FRAISDEDIT	Dédit	17,34	20,81		
		FDVAIN_000	Déplacement vain	30,43	36,52	48,69	58,43
		_	Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard (majoration)	36,47	43,76		
		FASSERMBT	Forfait agent assermenté	450,15	540,18		
C1 à C5		DUPLICATATYPE1	Duplicata	14,65	17,58		



Autres frais

DESIGNATION	PRESTATIONS CONCERNEES	DESCRIPTION	SEGMENTS CONCERNES	PRIX FACTURE HT
Intervention Express	Se reporter à la rubrique Délais de réalisation de la prestation	Majoration forfaitaire pour intervention demandée en	C1 à C4	59,60 €
·	Sous réserve de la disponibilité des équipes	version Express	C5	36,47 €
	Intervention dans la journée	si demande avant 15h - compteur non communicant	C5	126,18 €
Mise en service	(majoration)	si demande avant 15h - compteur communicant	C5	50,48 €
	Intervention le samedi matin (majoration)		C5	37,29€
			C1 à C4	126,18€
Rétablissement après coupure	Intervention dans la journée (majoration)	si demande après 15h - compteur non communicant	C5	126,18€
		si demande après 15h - compteur communicant	C5	50,48€
Rendez-vous à heure fixe dans le	Toute intervention sous réserve de la disponibilité	Majoration forfaitaire pour un rendez-vous à la 1/2h près	C1 à C4	59,60 €
délai standard	des équipes	'	C5	36,47 €
Déplacement vain	Toute intervention	Intervention non réalisée du fait du client ou du	C1 à C4	116,28€
·		fournisseur	C5	30,43 €
Dédit	Toute intervention	Annulation ou report d'intervention à moins de 2	C1 à C4	29,80€
Dealt	Toute intervention	jours ouvrés	C5	17,34 €
Forfait agent assermenté		Frais appliqués en cas de fraude comprenant les différentes interventions et	C1 à C4	551,45€
assemiente		l'établissement d'un procès- verbal par un agent assermenté	C5	450,15€
Duplicata de document		Frais pour la fourniture d'un duplicata de document de moins de 4 pages	C1 à C5	14,65€



Fiche 100 A

Mise en service suite raccordement	Mise en service / Résiliation
nouveau	Wilde en dervice / redination

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de service (connexion), suite à des travaux de raccordement.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Mise sous tension Programmation du compteur Relevé d'index Rattachement du point de service au périmètre du Fournisseur ou du Responsable d'Equilibre Activation d'un dispositif de télécommunication 	186,29 € Supplément Express : 59,60 €
Prestations élémentaires non comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	Mise en service sous réserve : de la production par le Client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation de conformité visée par Consuel. de la réalisation des travaux de raccordement y compris télé-relevé de la présence du Client ou de son représentant de disposer d'un contrat avec un Fournisseur ou, pour Client C1, d'un accord de rattachement au RE
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés Express* : 5 jours ouvrés	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net
*en fonction de la disponibilité des équipes	



Fiche 100 B

Mise en service suite raccordement	Mise en service / Résiliation
nouveau	Whoe en service / resination

Description

La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de service (connexion), suite à des travaux de raccordement. La prestation est réalisée sans kit d'activation.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Mise sous tension de l'installation Programmation du compteur Réglage du disjoncteur Relevé d'index Rattachement du point de service au périmètre du fournisseur 	45,48 € Supplément express : 36,47 €
Prestations élémentaires non comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	Mise en service sous réserve :
	 de la production par le client de l'attestation de conformité visée par le CONSUEL de la présence du client ou d'un tiers autorisé sur place lors de l'intervention de disposer d'un contrat avec un Fournisseur
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés	C5 : Portail réséda efluid.net
Express* : 5 jours ouvrés	
*en fonction de la disponibilité des équipes	



Fiche 110 A

Mise sous tension pour essais des	Mise en service / Résiliation
installations électriques	Wilse en service / Resiliation

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur d'un point de service (connexion) exclusivement non résidentiel.

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par réséda.

Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de service concerné est mis hors tension.

Prestations élémentaires comprises

Mise sous tension

- Mise sous tension
- Programmation du compteur
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du Fournisseur ou du Responsable d'Equilibre

Mise hors tension

- Sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre
- Déplacement pour suspension de l'alimentation
- Relevé d'index (ou télé relevé)
- Résiliation du contrat d'accès au réseau (C1)

Prix

Mise sous tension

704,58€

Supplément express : 59,60 €

Mise hors tension

384,42 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :

- de la signature du formulaire de mise sous tension pour essais
- de la présence du Client ou de son représentant
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur ou, pour Client C1, d'un accord de rattachement au RE

Délais de réalisation

Pour la mise sous tension

Standard: 10 jours ouvrés

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



Fiche 110 B

Mise sous tension pour essais des	Mise en service / Résiliation
installations électriques	Wise en service / Nesiliation

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

La prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur d'un point de service (connexion) **exclusivement non résidentiel**.

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par réséda.

Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel, le point de service concerné est mis hors tension.

Prestations élémentaires comprises

Mise sous tension

- Mise sous tension de l'installation
- Programmation du compteur
- Réglage du disjoncteur
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du fournisseur

Mise hors tension

- Sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur
- Déplacement pour suspension de l'alimentation
- Relevé d'index

<u>Prix</u>

Mise sous tension

169,99€

Supplément express : 36,47 €

Mise hors tension

102,85€

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :

- de la signature du formulaire de mise sous tension pour essais
- de la présence du client ou d'un tiers autorisé sur place lors de l'intervention
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur

Délais de réalisation

Standard: 10 jours ouvrés

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C5 : Portail réséda efluid.net



Fiche 120 A

Mise en service sur raccordement existant

Mise en service / Résiliation

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste en la mise en service d'un point de service (connexion) existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Prestations élémentaires comprises

- Suppression de cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal le cas échéant
- Rétablissement de l'alimentation
- Modification des codes d'accès au comptage
- Relevé d'index
- Rattachement du point de service au périmètre du Fournisseur ou du Responsable d'Equilibre

<u>Prix</u>

119,26 €

Supplément express : 59,60 €

Prestations élémentaires non comprises

Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires qui sont décrites dans les fiches de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160 à 170).

Clauses restrictives

Mise en service sous réserve :

- de la présence du Client ou de son représentant
- de la mise à disposition d'une ligne téléphonique pour le télé-relevé
- de la production par le Client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation de conformité visée par Consuel, dans le cas d'une rénovation totale de l'installation
- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur ou, pour Client C1, d'un accord de rattachement au RE

Délais de réalisation

Standard: 5 jours ouvrés

Express*: 3 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



Mise en service sur raccordement existant

Mise en service / Résiliation

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

La prestation consiste en la mise en service d'un point de service (connexion) existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Prestations élémentaires comprises

Rattachement du point de service au périmètre du Fournisseur

- Déplacement le cas échéant, pour rétablissement de l'alimentation ou suppression de la réduction de puissance
- Relevé d'index
- Dans le cas d'un compteur communicant, l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client si l'alimentation a été suspendue

<u>Prix</u>

OPTION 1 : compteur communicant : 1,48 € (que le compteur soit effectivement communicant dans la chaine SI ou qu'il ne le soit pas)

OPTION 2 : compteur non communicant : 27,00 €

Supplément express : 36,47 € Supplément samedi : 37,29 €

Supplément journée :

126,18 € pour un compteur non communicant 50,48 € pour un compteur communicant

(Nota : dans le cas d'une demande le samedi pour le jour même, le supplément samedi et le supplément journée sont cumulatifs).

Prestations élémentaires non comprises

 Les interventions de modification de puissance ou de formule tarifaire ayant un impact sur le comptage et qui sont décrites dans la fiche 180.

Clauses restrictives

Lorsqu'un déplacement est nécessaire le client (ou son représentant) doit être présent si l'installation n'est pas accessible.

En cas de rénovation complète de l'installation la mise en service est réalisée sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité visée par le CONSUEL

Délais de réalisation

Standard: 5 jours ouvrés maximum

Express* (compteur non communicant):

2 jours ouvrés

Samedi*: samedi matin

Journée* : dans la journée ouvrée, et au plus tard le lendemain en cas d'échec de télé-opération sur un compteur communicant

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C5 : Portail réséda efluid.net



Fiche 130

Changement de fournisseur Mise en service / Résiliation

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de service (connexion) au périmètre du nouveau Fournisseur.

Prestations élémentaires comprises

Rattachement du point de service au périmètre du nouveau Fournisseur

- Estimation d'index
- Modification des codes d'accès à distance sur les compteurs électroniques télé relevés 2^{ème} génération. La modification pour les autres compteurs se fait lors de la relève de fin de mois.
- Programmation du compteur

Prix

Non facturé

Prestations élémentaires non comprises

- Toute intervention complémentaire nécessaire qui est décrite dans les fiches de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160, 170, 180).

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de la compatibilité de l'installation avec le tarif d'acheminement

Délais de réalisation

C2 – C4 Le changement de fournisseur est réalisé au jour J demandé, pour un changement de fournisseur sans intervention* sur le dispositif de comptage, sinon entre J et J+21 jours calendaires, au plus près du jour demandé.

*soit sans intervention sur site ou à distance, donc avec une option tarifaire demandée ayant le même nombre de classes temporelles et des puissances souscrites associées demandées identiques à celles programmées dans le compteur

C5

Si la demande est effectuée en J le changement de fournisseur est réalisé entre J+1 et au plus tard à J+21 (jours calendaires) sauf demande expresse de l'utilisateur pour une application ultérieure

Canaux d'accès à la prestation

C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Fiche 135

Catégorie : 1 Cible : Clients C1

Description

La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de service (connexion) au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre, après réception par réséda du nouvel accord de rattachement du Client.

Prestations élémentaires comprises Prix Rattachement du point de service au périmètre du Non facturé nouveau Responsable d'Equilibre Transmission d'un index télé-relevé Modification des codes d'accès Délais de réalisation Canaux d'accès à la prestation Le délai standard de réalisation est fixé Règles à la C1 conformément aux relatives : téléphone ou e-mail programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre, prises en application de l'article L321-10 du code de l'énergie.



Fiche 140 A

Résiliation sans suppression du	Mise en service / Résiliation
raccordement	Wilde on Service / Nesillation

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste à résilier le contrat avec le Client (C1) ou à sortir le point de service (connexion) du périmètre du Fournisseur (C2 à C4).

Prestations élémentaires comprises

- Sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre
- Déplacement pour suspension de l'alimentation
- Relevé d'index (ou télé relevé)
- Résiliation du contrat d'accès au réseau (C1)

<u>Prix</u>

141,58 €

Supplément express : 59,60 €

Délais de réalisation

Standard: 5 jours ouvrés

Express* : 3 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



Fiche 140 B

Résiliation sans suppression du	Mise en service / Résiliation
raccordement	Wilde on Service / Nesillation

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

La prestation consiste à sortir le point de service (connexion) du périmètre du Fournisseur.

Prestations élémentaires comprises

- Sortie contractuelle du point de service du périmètre du fournisseur
- Production d'index de résiliation
- Si nécessaire suspension de l'alimentation

Prix

Non facturé inclus dans le forfait de mise en service (fiche 100B ou 120B)

Supplément express : 36,47 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Le point de service peut être maintenu en énergie : libre-service. Néanmoins réséda se réserve le droit d'interrompre l'alimentation à tout moment à partir de la date de résiliation.

Délais de réalisation

Canaux d'accès à la prestation

OPTION 1 – Résiliation à l'initiative du Client

Standard: 5 jours ouvrés

Express* (compteur non communicant):

2 jours ouvrés

Fournisseur (RIF)

*en fonction de la disponibilité des équipes

OPTION 2 – Résiliation à l'initiative du

15 jours calendaires au minimum.

La prestation est réalisée au plus tôt à J+15 jours calendaires pour une demande formulée le jour J.

Compte tenu de la réglementation, réséda ne réalisera pas la RIF si le Client présente des éléments attestant d'une demande d'aide du Fonds Solidarité Logement datant de moins de 2 mois, d'une situation de surendettement, ou attestant qu'il est bénéficiaire du chèque énergie.

Il appartient au Fournisseur de vérifier que sa demande est conforme aux textes règlementaires en vigueur.

C5 : Portail réséda efluid.net



Modification de formule tarifaire d'acheminement

Prestations liées à une modification contractuelle

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste à modifier la formule tarifaire d'acheminement du point de service (connexion) sans modifier la puissance souscrite.

Prestations élémentaires comprises

- Intervention à distance :
 - Télé-paramétrage du compteur
 - Télé relevé d'index
- Intervention sans pose ni changement de compteur :
 - Modification du câblage si nécessaire
 - Remplacement de mémoire
 - Programmation du compteur
 - Relevé d'index
- Intervention avec pose ou changement de compteur :
 - Adaptation éventuelle du panneau de comptage
 - Pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur
 - Dépose ou remplacement du relais EJP
 - Programmation du compteur
 - Relevé d'index

<u>Prix</u>

• à distance : 20,18 €

 sans pose ni changement compteur : 185,18 €

 avec pose ou changement compteur : 463.89 €

Lorsque le changement de compteur intervient dans le cadre de l'activation d'un calendrier fournisseur, il n'est pas facturé (il est à la charge de réséda).

supplément express : 59,60 €

La prestation n'est pas facturée si elle consiste à modifier le dispositif de comptage programmé sur un tarif en extinction lors de la reprise du point de service par un nouvel utilisateur

Délais de réalisation

Si le type de compteur permet une modification en cours de mois et si la modification est demandée pour le jour J elle est réalisée entre J et J+30 calendaire; le délai standard est de 10 jours calendaires; pour une demande d'application à une date inférieure à J+10 jours calendaires, le supplément express est facturé.

Si le type de compteur ne permet pas une modification en cours de mois, la demande doit être effectuée au moins 10 jours calendaires avant la fin de mois M (soit J < [fin de mois M - 10 jours]) pour une application au 1er du mois M+1 ; pour une demande de délai d'application inférieur à 10 jours calendaires le supplément express est facturé.

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net

Fiche 170

Modification de puissance souscrite Prestations liées à une modification d'acheminement contractuelle

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite du point de service (connexion) dans les cas où la puissance demandée ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place.

Prestations élémentaires non comprises :

Fourniture et pose des TC et/ou TT HTA

- Vérification des protections HTA (fiche 400) s'il a été nécessaire d'intervenir sur le circuit des protections
- Séparation du réseau (fiche 460)

Clauses restrictives

Les cas de modification de puissance qui nécessitent une modification d'ouvrage de raccordement sont traités dans la fiche 840

La prestation est réalisée sous réserve que la séparation du réseau ait été réalisée au préalable quand cela est nécessaire.

La présence du Client ou d'un tiers autorisé est indispensable lorsqu'il y a déplacement

Délais de réalisation

Si le type de compteur permet une modification en cours de mois et si la modification est demandée pour le jour J elle est réalisée entre J et J+30 calendaire; le délai standard est de 10 jours calendaires; pour une demande d'application à une date inférieure à J+10 jours calendaires, le supplément express est facturé.

Si le type de compteur ne permet pas une modification en cours de mois, la demande doit être effectuée au moins 10 jours calendaires avant la fin de mois M (soit J < [fin de mois M - 10 jours]) pour une application au 1er du mois M+1 ; pour une demande de délai d'application inférieur à 10 jours calendaires le supplément express est facturé.

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



CAS 1 A DISTANCE

CAS 2 AVEC INTERVENTION SIMPLE (réglage simple, mise à jour des outils)

Prestations élémentaires comprises

Télé-paramétrage du comptage

- Télé relevé d'index

Prestations élémentaires comprises

 Déplacement pour modification des paramétrages du compteur

- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 75,93 €
• supplément express : 59,60 €

<u>Prix</u>: 75,93 € • supplément express : 59,60 €

CAS 3 AVEC MODIFICATION DE COUPLAGE (avec ou sans coupure, dépend du matériel sur place)

CAS 4 AVEC CHANGEMENT DE TC HTA PAR LE CLIENT

Prestations élémentaires comprises

- Modification du couplage
- Contrôle du câblage TC
- Vérification de la cohérence métrologique
- Programmation du compteur
- Relevé d'index

Prestations élémentaires comprises

- Contrôle de cohérence et des certificats d'étalonnage des TC
- Contrôle du câblage TC/TT
- Vérification de la cohérence métrologique
- Programmation du compteur
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 75,93 € • supplément express : 59,60 € <u>Prix</u>: 75,93 €
• supplément express : 59,60 €

<u>CAS 5</u> AVEC CHANGEMENT DE TC BT PAR <u>RESEDA</u>

CAS 6 AVEC CHANGEMENT DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Echange des TC
- Vérification de la cohérence métrologique
- Programmation du compteur
- Relevé d'index

Prestations élémentaires comprises

- Dépose de l'ancien compteur
- Adaptation éventuelle du panneau de comptage
- Pose du nouveau compteur
- Programmation du compteur
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 75,93 € • supplément express : 59,60 € Prix: 75,93, €
• supplément express : 59,60 €



Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire ou sur la puissance souscrite

Prestations liées à une modification contractuelle

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste en l'activation de la sortie télé information ou au remplacement du compteur par un compteur électronique.

Prestations élémentaires non comprises - Toute modification de puissance ou de formule tarifaire	<u>Clauses restrictives</u>
Activation de la sortie télé information Prix: 117,77 €	 Remplacement du compteur Dépose de l'ancien compteur Adaptation éventuelle du panneau de comptage Pose du nouveau compteur Programmation du compteur Relevé d'index Prix: 463,89 €
<u>Délais de réalisation</u> Standard : 10 jours ouvrés	Canaux d'accès à la prestation C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite

ou modification de type d'alimentation électrique à iso-puissance

Prestations liées à une modification contractuelle

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite demandée ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en plusieurs cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion :

OPTION 1 - Modification de puissance seule,

OPTION 2 - Modification de formule tarifaire seule,

OPTION 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire,

OPTION 4 - Modification de type d'alimentation électrique à iso-puissance.

Avec un compteur communicant, les options 2 et 3 peuvent également comprendre l'activation et la modification du calendrier fournisseur.

Pour une modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement, il convient de se reporter à la fiche 860.

Délais de réalisation

Standard : 10 jours ouvrés (sauf mention contraire C5 indiquée dans les cas ci-dessous)

Canaux d'accès à la prestation

C5 : Portail réséda efluid.net

OPTION 1 – Modification de puissance seule

CAS 1 AVEC REGLAGE DE L'APPAREIL DE CONTROLE (disjoncteur et/ou compteur)

Prestations élémentaires comprises

- Réglage du disjoncteur si nécessaire
- Programmation du compteur si nécessaire
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: Augmentation de puissance : 36,31 € * Réduction de puissance : non facturée

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite, la prestation est facturée 47,47 €.

S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après la pose d'un compteur communicant, la prestation n'est pas facturée.

CAS 2 AVEC CHANGEMENT DU DISJONCTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: Augmentation de puissance : 54,06 € * Réduction de puissance : non facturée

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après la pose d'un compteur communicant, la prestation n'est pas facturée.

CAS 3 AVEC REGLAGE DU DISJONCTEUR ET CHANGEMENT DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Changement du compteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Réglage du disjoncteur
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau)

<u>Prix</u>: Augmentation de puissance : 54,06 € * Réduction de puissance : non facturée

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après la pose d'un compteur communicant, la prestation n'est pas facturée.

CAS 4 AVEC CHANGEMEMENT DU DISJONCTEUR ET DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau)

<u>Prix</u>: Augmentation de puissance : 65,38 € * Réduction de puissance : non facturée

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après la pose d'un compteur communicant, la prestation n'est pas facturée.

<u>CAS 5</u> AVEC PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

Prix: 152,66 €

CAS 6 AVEC PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

Prix: 152,66 €



CAS 7 AVEC PROGRAMMATION A DISTANCE DU COMPTEUR COMMUNICANT

Prestations élémentaires comprises

- Programmation de la puissance souscrite
- Transmission des index

<u>Prix</u>: Augmentation de puissance : 3,57 € * Réduction de puissance : non facturée

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite, la prestation est facturée 47,47 €.

S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après la pose d'un compteur communicant, la prestation n'est pas facturée.

<u>Délai standard</u>: 1 jour ouvré ou à date souhaitée (sous réserve de fonctionnement de la téléopération)

CAS 8 AVEC ETUDE TECHNIQUE

Prestations élémentaires comprises

- Etude d'une solution technique
- Rédaction et la transmission du devis au client
- Réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client

Prix: sur devis

Nota : Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.

OPTION 2 - Modification de formule tarifaire seule

CAS 1 PASSAGE DE SIMPLE EN DOUBLE TARIF AVEC CHANGEMENT DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

CAS 2 PASSAGE DE DOUBLE EN SIMPLE TARIF AVEC CHANGEMENT DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Dépose d'un relais ou d'une horloge
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

<u>Prix</u>: 54,06 € | <u>Prix</u>: 54,06 €

CAS 3 AVEC PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit

CAS 4 AVEC PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit



- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

<u>Prix</u>: 152,66 € <u>Prix</u>: 152,66 €

CAS 5 SANS INTERVENTION

CAS 6 AVEC PROGRAMMATION SUR SITE DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

Modification de la formule tarifaire souscrite

Prestations élémentaires comprises

- Programmation du compteur
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: non facturée <u>Prix</u>: 36,31 €

CAS 7 AVEC PROGRAMMATION A DISTANCE DU COMPTEUR COMMUNICANT

CAS 8 AVEC RELEVE D'INDEX SUR COMPTEUR COMMUNICANT (MODIFICATION DE FTA SANS IMPACT SUR LA GRILLE TARIFAIRE)

Prestations élémentaires comprises

- Programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- Transmission d'index

Prestations élémentaires comprises

- Modification de la formule tarifaire souscrite
- Transmission d'index

Prix: non facturée
La non facturation s'applique, même si la téléprération échque et qu'un déplacement est

opération échoue et qu'un déplacement est nécessaire.

<u>Délai standard</u>: 1 jour ouvré ou à date souhaitée (sous réserve de fonctionnement de la téléopération) <u>Prix</u>: non facturée

<u>Délai standard</u>: 1 jour ouvré ou à date souhaitée (sous réserve de fonctionnement de la télé-opération)

OPTION 3 – Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire

CAS 1 AVEC REGLAGE DE L'APPAREIL DE CONTROLE (disjoncteur et/ou compteur)

CAS 2 AVEC CHANGEMENT DU DISJONCTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Réglage du disjoncteur si nécessaire
- Programmation du compteur si nécessaire
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 36,31 € *

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite, la prestation est facturée 47,47 €

Prestations élémentaires comprises

- Réglage du disjoncteur
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Programmation du compteur si nécessaire
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 54,06 €

CAS 3 AVEC REGLAGE DU DISJONCTEUR ET CHANGEMENT DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Réglage du disjoncteur
- Changement de compteur
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Programmation du compteur si nécessaire
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 54,06 €

CAS 4 AVEC CHANGEMENT DU DISJONCTEUR ET DU COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- Réglage du disjoncteur
- Changement de compteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Relevé d'index

<u>Prix</u>: 65,38 €

CAS 5 AVEC PROGRAMMATION A DISTANCE DU COMPTEUR COMMUNICANT

Prestations élémentaires comprises

- Programmation de la puissance souscrite
- Modification de la formule tarifaire souscrite et programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur si nécessaire
- Transmission d'index

Prix: 3,57 € *

*S'il s'agit d'une augmentation de puissance demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite, la prestation est facturée 47,47 €

<u>Délai standard</u>: 1 jour ouvré ou à date souhaitée (sous réserve de fonctionnement de la téléopération)

CAS 6 AVEC PASSAGE DE MONOPHASE A TRIPHASE

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

Prix: 152,66 €

CAS 7 AVEC PASSAGE DE TRIPHASE A MONOPHASE

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

<u>Prix</u>: 152,66 €

CAS 8 AVEC ETUDE TECHNIQUE

Prestations élémentaires comprises

- Etude d'une solution technique
- Rédaction et la transmission du devis au client
- Réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client

Prix: sur devis

Nota : Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.



OPTION 4 - Modification de type d'alimentation électrique à iso-puissance

Passage de monophasé à triphasé ou passage de triphasé à monophasé sans modification de puissance souscrite

Prestations élémentaires comprises

- Changement de disjoncteur
- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Changement de coupe-circuit
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire
- Relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant)

<u>Prix</u>: 152,66 €



Fiche 185

Modification du dispositif de
comptage sans impact sur la formule
tarifaire ou sur la puissance souscrite

Prestations liées à une modification contractuelle

Catégorie : 1	Cible : Fournisseurs C5

Tous les points de service réséda équipés de compteur électronique ont la télé-information activée.

Lors de l'installation d'un compteur communicant, la télé-information est activée et programmée en mode « historique ».

Description

La prestation consiste à basculer la télé-information du mode historique vers le mode standard, ou inversement, sur un compteur communicant.

Prix

Non facturé

Prestations élémentaires non comprises	<u>Clauses restrictives</u>
- Toute modification de puissance ou de formule tarifaire	
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés	C5 : Portail réséda efluid.net



Bilan d'énergie	Conseil relatif au contrat
	d'acheminement

Catégorie : 2 Cible : Clients C1/ Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à poser des enregistreurs de puissance sur l'installation client afin de permettre au fournisseur d'optimiser la puissance souscrite par le client et/ou de mesurer le niveau de puissance réactive

A l'issue de la période d'enregistrement, réséda adresse un compte rendu au fournisseur.

L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :

- Courbes de puissance active, de puissance apparente, de puissance réactive et du facteur de puissance
- Courbes des tensions (+ microcoupures) et des intensités
- Mesures du taux de distorsion harmonique en tension
- Mesures du taux de distorsion harmonique en intensité
- Mesures de la fréquence, des Flickers et des déséquilibres

<u> </u>	restations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
-	Déplacement pour installation et raccordement sous tension d'appareils enregistreurs de puissance Déplacement et enlèvement des matériels après la période de mesure Récupération, analyse et transmission des données collectées Relevé d'index	1 225,14 €
2	Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
<u>-</u>	Délais de réalisation Pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande	Canaux d'accès à la prestation C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5: Portail réséda efluid.net
	Pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés	C1 : téléphone ou e-mail



Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure

Intervention pour impayé

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'alimentation électrique dans le cadre de la gestion d'un impayé ou d'un manquement contractuel.

réséda ne peut réaliser l'intervention de coupure qu'après un délai de 8 jours prenant effet à compter de la date d'information du client par lettre recommandée de la coupure pour impayé.

L'information du client est faite par le fournisseur pour les clients des segments C2 à C4.

Nota : réséda évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end et jours fériés. Pour les Clients C1, la suspension est réalisée à l'initiative de réséda.

COUPURE

Prestations élémentaires comprises

- Information du client sur place (si possible)
- Relevé d'index
- Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT)
- Collecte de chèque si le fournisseur le demande et transmission de celui-ci

Prix

138,30 € Supplément express : 59,60 €

RETABLISSEMENT

Prestations élémentaires comprises

- Rétablissement de l'alimentation
- Relevé d'index

Prix

161,99 € Supplément journée : 126,18 €

Prestations élémentaires non comprises

Clauses restrictives

Le rétablissement est réalisé sous réserve de la présence du client ou d'un tiers autorisé lors de l'intervention.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation du fait du fournisseur ou d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée et est facturée.

Le prix ne comprend pas les travaux éventuels à réaliser si le point de coupure n'est pas accessible. Ces coûts seront facturés en sus aux frais réels.

Délais de réalisation

COUPURE:

Standard : 10 jours ouvrés Express* : 5 jours ouvrés

<u>RETABLISSEMENT</u>: Standard: 1 jour ouvré

Journée* : dans la journée si demande reçue avant

15h

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C2 à C4 : Portail réséda efluid.net

Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure

Intervention pour impayé

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

La prestation consiste à interrompre ou limiter, puis rétablir, l'alimentation électrique dans le cadre de la gestion d'un impayé.

La limitation est réservée aux clients résidentiels.

A réception de la demande du fournisseur, réséda réalise l'intervention de coupure ou de limitation ou la collecte du chèque, si cette option est spécifiée dans la demande. Cette option inclut l'acceptation de la présentation d'une preuve de paiement par le Client. Le fournisseur précise alors dans sa demande le montant minimum à recouvrer et indique l'adresse d'envoi du règlement préalablement à l'intervention.

Pour les points de connexion équipés d'un compteur communicant, l'intervention pour impayé (coupure ou limitation) est réalisée à distance par télé-opération, et dans le cas d'une coupure, systématiquement précédée d'un déplacement sur place.

Il appartient au Fournisseur de vérifier que sa demande est conforme aux textes règlementaires en vigueur.

Du 1^{er} novembre au 31 mars, la demande du fournisseur pour une coupure ou prise de chèque est systématiquement remplacée, pour les clients résidentiels, par une demande de limitation de la puissance à 3kVA (pour les points de connexion équipés d'un compteur non communicant) ou à la valeur demandée par le fournisseur (pour les points de connexion équipés d'un compteur communicant), cette valeur étant possible au pas de 1kVA avec un maximum de 3kVA. Le rétablissement correspondra alors au retour à la puissance initiale. Si la configuration technique ne permet pas cette limitation, il n'y a pas de coupure.

Nota : réséda évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end et jours fériés.

Délais de réalisation

COUPURE:

Standard : 10 jours ouvrés Express* : 5 jours ouvrés

Ces délais standards sont susceptibles d'être allongés en cas de forte charge et notamment lors de la sortie de période hivernale (après le 31 mars)

RETABLISSEMENT:

Standard:

compteur non communicant : le jour même si réséda est averti avant 15h, sinon le jour ouvré suivant

compteur communicant : le jour même, sous réserve de fonctionnement de la télé-opération ; sinon le jour ouvré suivant

Journée* (dans le cas où réséda est informé après 15h) : le jour même

*en fonction de la disponibilité des équipes

Clauses restrictives

Compte tenu de la réglementation, réséda ne réalisera pas l'interruption ou la réduction de puissance :

- si le Client n'est pas équipé d'un compteur communicant et présente une attestation d'aide demandée au Fonds Solidarité Logement (FSL) de moins de 2 mois, ou une attestation d'aide accordée par le FSL de moins de 12 mois entre le 1er novembre et le 31 mars / de moins de 30 jours hors de cette période.
- > si le Client présente des éléments attestant d'une situation de surendettement,
- si le Client n'est pas équipé d'un compteur communicant, présente des éléments attestant qu'il est bénéficiaire du chèque énergie, et si l'intervention est programmée du 1er novembre au 31 mars.

Si le Client est équipé d'un compteur communicant et bénéficiaire du FSL ou du chèque énergie, le Décret n°2023-133 du 24/02/23 relatif à la période minimale d'alimentation en électricité s'applique. Il prévoit notamment une limitation de puissance à 1 kVA pendant 60 jours. En cas d'impossibilité de réaliser la prestation du fait du fournisseur ou d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée et est facturée.

Le prix ne comprend pas les travaux éventuels à réaliser si le point de coupure n'est pas accessible. Ces coûts seront facturés en sus aux frais réels.

Canaux d'accès à la prestation

C5 : Portail réséda efluid.net

Coupure ou prise de chèque

Description

Lorsque le fournisseur a précisé un montant minimal par chèque :

- si le client présente un chèque de règlement à l'ordre du fournisseur d'un montant au moins égal ou une preuve de paiement alors la coupure n'est pas réalisée
- si le client est absent ou ne remet pas de chèque ou ne présente pas de preuve de paiement, alors l'agent procède à la coupure

Lorsqu' aucun montant de chèque n'est demandé par le fournisseur :

 L'agent procède directement à la coupure que le Client soit présent ou pas et qu'il présente ou non une preuve de paiement

Prestations élémentaires comprises

- Information du client sur place (si possible)
- Relevé d'index si accessible
- Coupure ou collecte de chèque le cas échéant
- Transfert du chèque au fournisseur le cas échéant

Prix

OPTION 1 : compteur communicant

Cas 1 : limitation : 3,28 € Cas 2 : coupure : 36,09 €

OPTION 2: compteur non communicant

51,30€

Supplément express : 36,47 €

<u>Rétablissement</u>

Description

Sur la demande du fournisseur, réséda intervient pour rétablir l'alimentation

Prestations élémentaires comprises

- Rétablissement
- Relevé d'index

Prix

inclus dans le prix de la coupure ou limitation

Supplément journée : 126,18 € pour un compteur non communicant 50,48 € pour un compteur communicant



Fiche 300 A

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure	Transmission des données de relève
courbes de mesure	

Catégorie : 1	Cible : Clients C1
---------------	--------------------

Description

La prestation consiste à relever et transmettre au Client les courbes de mesure hebdomadaires collectées.

Les données sont transmises par mail.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Relevé des points 5 minutes Validation automatique des courbes Correction manuelle si nécessaire Transmission des données 	Périodicité hebdomadaire Non facturé
Prestations élémentaires-non comprises	Clauses restrictives
	Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Délai de transmission : La courbe de la semaine S est transmise en semaine S+1	C1 : téléphone ou e-mail



Fiche 300 B

Transmission périodique de courbes de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs + tiers + clients C1 à C4

Description

La prestation consiste à relever et transmettre au demandeur, de façon récurrente, les courbes de mesures au pas de 5 minutes collectées.

La transmission est quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Prestations élémentaires comprises

<u>Prix</u>

- Relevé des points 5 minutes
- Validation automatique des courbes de mesure
- Correction manuelle si nécessaire (uniquement pour la transmission mensuelle)
- Transmission des données

Non facturé

Prestations élémentaires non comprises

S'il est nécessaire, le changement de compteur est facturé en sus (voir fiche 175)

Clauses restrictives

Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).

Cette prestation ne peut être demandée que si le dispositif de comptage permet de mesurer les courbes au pas de 5 minutes.

Confidentialité : Pour la transmission à un tiers, celuici doit disposer d'un mandat de son Client, utilisateur du point de service, et le transmettre à réséda.

Délais de réalisation

Délai de transmission :

Transmission quotidienne: 3 jours ouvrés

Transmission hebdomadaire : 3 jours ouvrés après

la fin de la semaine

Transmission mensuelle : 5 jours ouvrés après la fin

du mois

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2-C4 : téléphone ou e-mail Tiers : téléphone ou e-mail



Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge

Transmission des données de relève

Cible : Clients C5

Description

Option 1 : La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.

Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 mn.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Option 2 : La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 mn pour un point de connexion actif.

La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

La prestation est réalisable si le point de connexion est équipé d'un compteur communicant.

Délais de réalisation

Canaux d'accès à la prestation

Standard: 10 jours ouvrés

Clients C5 : Agence en Ligne réséda

OPTION 1 TRANSMISSION RECURRENTE DE LA COURBE DE CHARGE

Description

- Activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant
- Validation de la prise en charge de la transmission récurrente

Prix: non facturée

OPTION 2 COLLECTE DE LA COURBE DE CHARGE

Description

- Activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur

Prix: non facturée



Fiche 305

Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales	Transmission des données de relève
quotidiennes	

Catégorie : 1 Cible : Clients C5

Description

La prestation consiste à transmettre au demandeur les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, pour un point de connexion actif.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La transmission récurrente est activée pour une durée de 12 mois maximum.

La prestation est réalisable si le point de connexion est équipé d'un compteur communicant.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
- La validation de la prise en charge de la transmission récurrente	Non facturé
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés	Clients C5 : Agence en Ligne réséda



Transmission quotidienne des données du compteur	Transmission des données de relève

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs + tiers + clients C2 à C4

Description

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes disponibles du compteur (hors courbes de charge) et à les lui transmettre quotidiennement.

Les fournisseurs et tiers souscrivent à cette prestation en indiquant une date de début et éventuellement une date de fin. Si cette date de fin est non renseignée, le service reste souscrit pendant une durée indéterminée avec la possibilité pour les fournisseurs et tiers d'y mettre fin à tout moment.

Prestations élémentaires comprises Relevé des données brutes présentes dans le compteur Transmission des données par mail	Prix Non facturé
Prestations élémentaires non-comprises S'il est nécessaire, le changement de compteur est facturé en sus (voir fiche 175)	d'Application du Tarif). Cette prestation ne peut être demandée que si le point
	de connexion est équipé d'un boitier IP. Confidentialité : Pour la transmission à un tiers, celuici doit disposer d'un mandat de son Client, utilisateur du point de service, et le transmettre à réséda.
<u>Délais de réalisation</u> Délai de mise en œuvre : 3 jours ouvrés.	Canaux d'accès à la prestation C1 : téléphone ou e-mail C2-C4 : téléphone ou e-mail



Fiche 320

Transmission de données de
consommation agrégées aux
propriétaires ou gestionnaires
d'immeuble

Transmission des données de relève

Catégorie : 1 Cible : Propriétaires ou gestionnaires d'immeub

Description

La prestation consiste en la fourniture d'agrégats de données de consommation électrique sur le périmètre d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel, à un propriétaire ou gestionnaire d'immeuble ayant prévu ou réalisé des actions de maîtrise de la consommation d'électricité.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Vérification de la recevabilité de la demande Identification des PDS Agrégation des consommations annuelles des PDS Transmission du nombre de PDS et de l'agrégation par année sur une période maximum de 3 ans précédant la demande 	Non facturé
Prestations élémentaires non-comprises	Clauses restrictives
	Les données ne seront pas fournies si elles ne respectent pas un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur (soit : si nombre de PDS, avec une consommation non nulle, inférieur ou égal à 10). Le demandeur s'engage à tenir à disposition de réséda les justificatifs liés à sa demande et décrits dans l'article D341-15 du code de l'énergie.
Délais de réalisation Réalisation sous un mois à compter de la date de fourniture de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.	Canaux d'accès à la prestation Tiers : téléphone ou e-mail



Relevé spécial	Transmission des données de relève

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du cycle de relevé.

Prestations élémentaires comprises

- Relevé ou télé-relevé

- Selon les cas, remise à zéro des dépassements
- Mise à disposition de l'information

Prix

C1 C2 à C4

67,76€

Supplément express : 59,60 €

C₅

OPTION 1 : compteur communicant * : non facturé OPTION 2 : compteur non communicant : 30,43 €

Supplément express : 36,47 €

* Dans le cas d'un compteur communicant silencieux (compteur ayant déjà été communicant mais qui n'est plus communicant depuis au moins 2 mois), la prestation est non facturée dans la limite de 2 fois par an, puis facturée 29,89 € HT.

La prestation n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du Fournisseur ou du Client et que l'erreur de réséda lors du relevé est avérée.

Délais de réalisation

Standard: 10 jours ouvrés

Express* : 5 jours ouvrés

*en fonction de la disponibilité des équipes

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : téléphone ou e-mail



Fiche 365

Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

Transmission des données de relève

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

Cette prestation consiste à permettre au fournisseur de contester un index dans un délai standard de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

Cette fiche comprend les options suivantes :

- Option 1 : Traitement de la demande sans déplacement,
- Option 2 : Traitement de la demande avec déplacement.

La prestation n'est pas facturée si :

- l'anomalie avérée concerne un index relevé par réséda,
- l'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.
- * Dans le cas de clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans ces 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique.

Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés	C5 : Portail réséda efluid.net

OPTION 1 TRAITEMENT DE LA DEMANDE SANS DEPLACEMENT

Description

Le fournisseur peut joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de prestation. réséda peut accepter, après analyse, cet index auto-relevé sans se déplacer.

Si le fournisseur transmet des éléments probants et factuels, tels qu'un état des lieux ou un relevé contradictoire, à l'appui de sa demande, réséda peut corriger l'index sans se déplacer, la prestation n'étant pas facturée.

- Analyse des consommations du point de connexion
- Correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée

Prix: 27,38 €

OPTION 2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE AVEC DEPLACEMENT

Description

réséda se déplace pour relever un index mis en cause et procède à la correction si l'analyse met en évidence une anomalie.

- Relevé d'index
- Analyse des consommations du point de connexion
- Correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée

Prix: 65,51 €



Transmission de l'historique de courbe de mesure

Transmission des données de relève

Catégorie : 1	Cible: Clients C1 / Fournisseurs + clients C2 - C5
---------------	--

Description

La prestation consiste à fournir à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui, la courbe de mesure d'un point de service (connexion). La demande porte sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Récupération de la courbe de mesure Mise à disposition par les canaux suivants : C1 / C2 à C4 : par mail C5 : via l'Agence en Ligne réséda (clients) / par mail (fournisseur) 	prestation non facturée
Prestations élémentaires non-comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	Confidentialité : Pour la transmission à un tiers, celui- ci doit disposer d'une autorisation du Client utilisateur du point de service, et la transmettre à réséda.
	Cette prestation ne peut être demandée que pour une période au cours de laquelle la courbe de mesure a été mesurée par le dispositif de comptage, télérelevée et stockée.
	C5: le point de connexion doit être équipé d'un compteur communicant, et la collecte de la courbe de charge doit être activée. La date de début de la courbe ne peut être antérieure à la date d'activation de la collecte.
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Transmission sous 10 jours ouvrés.	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : téléphone ou e-mail C5 : Agence en Ligne réséda (clients) / téléphone ou e-mail (fournisseur)



Transmission de l'historique d'index	Transmission des données de relève
--------------------------------------	------------------------------------

Description

La prestation consiste à fournir à l'utilisateur ou à un tiers mandaté par lui, les index d'un point de service (connexion) pour une période de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure).

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Récupération des données Mise à disposition par les canaux suivants : C1 / C2 à C4 : par mail C5 : via l'Agence en Ligne réséda (clients) / par mail (fournisseur) 	prestation non facturée
Prestations élémentaires non-comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	Confidentialité : Pour la transmission à un tiers, celui- ci doit disposer d'un mandat de son Client, utilisateur du point de service, et le transmettre à réséda.
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Transmission des infos sous 10 jours ouvrés.	C3 à C4 : téléphone ou e-mail C5 : Agence en Ligne réséda (clients) / téléphone ou e-mail (fournisseur)



Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé

Vérification d'appareils

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C3

Description

Lorsque le Client confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent réséda est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et, en fin d'intervention, pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale. réséda peut demander une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement. La réglementation NF C13-100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections périodiquement. réséda préconise une périodicité de 2 ans.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements
- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure
- Contrôle de la conformité des réglages des protections- Pose des scellés sur les équipements
- Remise en exploitation (après déconsignation)
- Relevé d'index

Prix

425,30€

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche 460)
- Vérification des protections des installations comprenant un groupe de production (ex. : groupe électrogène avec protection de découplage). Cette vérification fait l'objet des fiches 410 et 415.

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers autorisé.

Délais de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C3 : Portail réséda efluid.net



Vérification des protections HTA

Vérification d'appareils

Catégorie : 2 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C3

Description

La prestation consiste à vérifier tous les équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation client.

réséda peut demander une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement. La réglementation NF C13-100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections périodiquement. réséda préconise une périodicité de 2 ans.

Prix

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements*
- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- Vérification des circuits de protection, y compris TC et TT
- Vérification des protections (y compris la protection watt métrique homopolaire – PWh) et selon les cas, réglage
- Dépose du matériel de vérification
- Pose des scellés sur les équipements*
- Remise en exploitation (après déconsignation)*
- Relevé d'index*

* Réalisés à titre exclusif par le GRD réséda

Clauses restrictives

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers autorisé.

745,52 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche 460)
- Vérification des protections des installations comprenant un groupe de production (ex.: groupe électrogène avec protection de découplage). Cette vérification fait l'objet des fiches 410 et 415.

Délais de réalisation

A convenir avec le client sur rendez-vous.

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C3 : Portail réséda efluid.net



Fiche 410 A

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage des groupes électrogènes par un prestataire agréé

Vérification d'appareils

Description

Lorsque le Client confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent réséda est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Prestations élémentaires comprises Dépose des scellés des équipements

- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure
- Contrôle de la conformité des réglages des protections
- Pose des scellés sur les équipements
- Remise en exploitation (après déconsignation)
- Relevé d'index

Prix

425,30€

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir la fiche 460)
- Si la vérification des protections des groupes électrogènes est réalisée conjointement avec la vérification des protections HTA, consulter la fiche 415.

Clauses restrictives

Cette prestation concerne uniquement les Clients qui n'ont pas de contrat d'injection pour l'énergie autoproduite.

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers

Délais de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes

Vérification d'appareils

Description

Cette prestation consiste à vérifier les équipements de protection de l'installation de production d'électricité de secours : protection de découplage, TC.

Prestations élémentaires comprises

- Dépose des scellés des équipements*
- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- Vérification des circuits de protection, y compris TC
- Vérification des protections de découplage et selon les cas réglage.
- Dépose du matériel de vérification
- Pose des scellés sur les équipements*
- Remise en exploitation (après déconsignation)*
- Relevé d'index*

* Réalisés à titre exclusif par le GRD réséda

Prix

964,82 €

Prestations non comprises

- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés
- Séparation du réseau si nécessaire (voir la fiche 460)
- Si la vérification des protections des groupes électrogènes est réalisée conjointement avec la vérification des protections HTA, consulter la fiche 415.

Clauses restrictives

Cette prestation concerne uniquement les Clients qui n'ont pas de contrat d'injection pour l'énergie autoproduite.

Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers

Délais de réalisation

A convenir avec le client sur rendez-vous.

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Fiche 415 A

Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes par un prestataire agréé

Vérification d'appareils

Catégorie : 1	Cible: Client C1 / Fournisseurs C2 –	- C3
---------------	--------------------------------------	------

Description

Lorsque le Client confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent réséda est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Dépose des scellés des équipements Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure Contrôle de la conformité des réglages des protections Pose des scellés sur les équipements Remise en exploitation (après déconsignation) Relevé d'index 	523,45 €
Prestations non comprises	<u>Clauses restrictives</u>
 Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche 460) 	n'ont pas de contrat d'injection pour l'énergie
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
10 jours ouvrés	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C3 : Portail réséda efluid.net



Fiche 415 B

Vérification simultanée des		
protections HTA et des protections		
de découplage des groupes		
électrogènes		

Vérification d'appareils

Description

Cette prestation consiste à vérifier les protections HTA et les équipements de protection de l'installation de production de secours.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Dépose des scellés des équipements* Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires) Vérification des circuits de protection, y compris TC - TT. Vérification des protections (y compris la protection wattmétrique homopolaire – PWh) et selon les cas réglage. Vérification des protections de découplage et selon les cas réglage. Dépose du matériel de vérification Pose des scellés sur les équipements* Remise en exploitation (après déconsignation)* Relevé d'index* 	1 140,21 €
Prestations non comprises	<u>Clauses restrictives</u>
 Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche 460) 	n'ont pas de contrat d'injection pour l'énergie
	déléguées à un tiers autorisé
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
A convenir avec le client sur rendez-vous.	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C3 : Portail réséda efluid.net



Verification du dispositif de comptage Verification d'appareils	Vérification du dispositif de comptage	Vérification d'appareils
---	--	--------------------------

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

OPTION 1 : Vérification métrologique du dispositif de comptage

Description

La prestation consiste en la vérification métrologique sur site du compteur. Le compteur est réputé fonctionner normalement si les valeurs d'erreurs maximales ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementairement admis.

Prestations élémentaires comprises **Prix** Dépose des scellés des équipements Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, 327,85 € pince ampère métrique, câbles et accessoires) Vérification métrologique Contrôle de cohérence des TC le cas échéant La prestation n'est pas facturée si un défaut est Dépose des appareils de vérification constaté sur le fonctionnement du compteur. Pose des scellés sur les équipements Relevé d'index Remise d'un constat de vérification Prestations élémentaires non-comprises Clauses restrictives La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du

OPTION 2 : Vérification suite à changement de TC et/ou de TT par le client

compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la

dépose du compteur) fait foi.

Description

La prestation consiste à procéder à un contrôle de la chaîne de mesure en HTA suite à changement des TC et des TT par le Client propriétaire de ces matériels, ou suite à une modification de couplage.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Dépose des scellés des équipements Contrôle de cohérence des TC Vérification du câblage des TC et des TT Pose des scellés sur les équipements Relevé d'index 	191,16 €



OPTION 3: Vérification visuelle du compteur

Description

La prestation consiste à procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.

Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.

Prestations élémentaires comprises

Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage

Relevé d'index

Prix

133,15 €

La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Délais de réalisation

Standard: 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



Vérification du dispositif de comptage Vérification d'appareils

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

OPTION 1 : Vérification métrologique du dispositif de comptage

Description

La prestation consiste en la vérification métrologique sur site du compteur. Le compteur est réputé fonctionner normalement si les valeurs d'erreurs maximales ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementairement admis.

Prestations élémentaires comprises

Dépose des scellés des équipements

- Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)
- Vérification métrologique
- Contrôle de cohérence des TC le cas échéant
- Dépose des appareils de vérification
- Pose des scellés sur les équipements
- Relevé d'index
- Remise d'un constat de vérification

<u>Prix</u>

327,85€

La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Prestations élémentaires non-comprises

Clauses restrictives

La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.

OPTION 2: Vérification visuelle du compteur

Description

La prestation consiste à procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.

Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.

Prestations élémentaires comprises

- Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage
- Relevé d'index

Prix

36,31€

La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés	C5 : Portail réséda efluid.net



Fiche 425

Dépannage non lié aux installations Vé de réséda	erification d'appareils
---	-------------------------

Catégorie : 2 Cible : Clients C4-C5

Description

La prestation est réalisée suite à un appel téléphonique d'un Client au Centre d'Appel Technique de réséda (CAT réséda), pour signaler soit une interruption de l'alimentation soit un problème sur l'installation d'alimentation.

Le technicien du CAT réalise à partir des informations données par le Client un pré-diagnostic à distance du problème rencontré. Si le technicien suspecte un problème sur l'installation intérieure il en informe le Client. Si le Client maintient sa demande d'intervention et qu'il s'avère que le défaut est dû à l'installation intérieure, alors l'intervention lui est facturée.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Déplacement d'un agent technique Contrôle, diagnostic Relevé d'index 	72,54 € L'intervention n'est pas facturée si l'interruption de l'alimentation est due aux installations réséda. Pour cette prestation les heures ouvrées s'entendent du lundi au vendredi hors jours fériés, de 7h30 à 17h30.
Prestations élémentaires non-comprises - Intervention sur installation intérieure	<u>Clauses restrictives</u>
<u>Délais de réalisation</u> Standard : dans les 4h qui suivent l'appel du Client	Canaux d'accès à la prestation C4-C5 Tél. CAT: 0.969.36.35.10



Interventions spécifiques sur	Vérification d'appareils
dispositif de comptage en propriété	
de l'utilisateur	

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

Description

Cette fiche décrit les prestations qui concernent uniquement les cas des Clients propriétaires de leur dispositif de comptage, soit :

- Synchronisation du dispositif de comptage pour les segments C1 à C4
- Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

Synchronisation du dispositif de comptage pour les segments C1 à C4	<u>Prix</u>
Intervention pour :	30,74 €/an
 Mise à l'heure du matériel en cas de dérive Mise à jour du calendrier Programmation des changements d'heure légale (été/hiver) 	
Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage	<u>Prix</u>
 transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution impliquant la modification des redevances correspondantes remplacement du dispositif de comptage uniquement si le dispositif ne fonctionne pas relevé d'index 	Non facturé
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Date convenue avec le Client	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Séparation de réseaux	Vérification / Entretien

Cible: Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5 Catégorie: 1

Description

Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2 à C5), réséda intervient pour séparer du réseau l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux. La séparation du réseau implique une coupure de l'alimentation.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, mise hors tension des têtes de câbles...) sont choisis par réséda en fonction de la configuration technique et du besoin Client.

Prestations élémentaires comprises

Intervention sur place pour :

- Dépose des scellés si nécessaire (suivant la demande du client)
- Manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau (HTA)
- Séparation du réseau réséda de l'ouvrage alimentant le Client
- Vérification d'absence de tension aux points de séparation côté installation Client
- Condamnation en position ouverte des appareils | C4 C5 de séparation
- Remise d'une attestation de séparation au chargé de consignation du Client

A l'issue des travaux :

- Contrôle de l'installation
- Récupération de l'attestation de séparation
- Dépose des condamnations
- Remise sous tension
- Pose des scellés si nécessaire

Prix

C1 à C3

Sans plan de prévention :

339,64 €

Avec plan de prévention :

634,07 €

241,49 €

Prestations élémentaires non-comprises

La consignation et déconsignation de l'installation du Client

Clauses restrictives

Ne sont pas concernés les postes clients en double dérivation et ceux dont la séparation nécessite l'intervention d'équipes lourdes du type TST/HTA ou d'entreprises de terrassement

Délais de réalisation

A date convenue avec le Client, un délai minimum de 21 jours étant nécessaire pour la coordination des différents intervenants.

Canaux d'accès à la prestation

: téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Bilans qualité de fourniture HTA Qualité de fourniture

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

Description

Cette prestation consiste à établir des bilans de continuité portant sur des engagements standards, ou à souscrire des engagements personnalisés de continuité et de qualité et à établir les bilans associés. Cette fiche comprend les options suivantes :

- Option 1 : bilans standards annuels et semestriels de continuité,
- Option 2 : bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité,
- Option 3 : bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité.

Prestations élémentaires comprises	<u>Clauses restrictives</u>
 Télé relève ou Intervention sur place si nécessaire (bilan continuité) Analyse des données et envoi du bilan par mail ou par courrier 	Pour les options 2 et 3, les clients doivent fournir une ligne Réseau Téléphonique Commuté permettant de télé-relever les instruments de mesure.
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Envoi dans le mois qui suit la période concernée	Souscription dans le contrat. Pour modifier le contenu des engagements ou

OPTION 1 BILANS STANDARDS DE CONTINUITE

Description

réséda adresse au client, un bilan standard de continuité couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan. Les éléments communiqués sont :

- le nombre de coupures brèves et longues
- leurs motifs
- leur durée

Prix

Bilan annuel : non facturé Bilan semestriel : 289,90 €/an

OPTION 2 BILANS PERSONNALISES DE CONTINUITE

Description

Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur le nombre de coupures brèves ou le nombre global de coupure.

Un bilan annuel complet, comportant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement ou semestriellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.

Prix

Bilan annuel : 357,65 €/an

Supplément bilan semestriel : 289,90 €/an

OPTION 3 BILANS PERSONNALISES DE QUALITE

Description

Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur les creux de tension.

réséda adresse au client, un bilan personnalisé de qualité couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan. Les éléments communiqués sont :

- le nombre de creux de tension
- leur durée
- leur profondeur

Prix

Bilan annuel : 1405,74 €/an

Supplément bilan semestriel : 289,90 €/an



Fiche 610

Analyse ponctuelle des variations	Qualité de fourniture
lentes de tension	Qualité de l'odiffiture

Catégorie : 2 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à effectuer des mesures des variations lentes de tension et à comparer ces mesures avec les valeurs règlementaires ou les engagements contractuels

A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est récurrent ou aléatoire), réséda adresse au demandeur un compte rendu.

L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :

- Courbes des tensions

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Déplacement pour : pose et programmation des analyseurs de réseau dépose des analyseurs de réseau Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan 	410,28 €
Prestation non comprise	<u>Clauses restrictives</u>
- Recherche de l'origine précise de la perturbation sur l'installation du client	
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net
durée d'enregistrement : 1 à 4 semaines	
compte-rendu d'analyse : dans les 3 semaines qui suivent la période d'enregistrement	



Fiche 620

Analyse ponctuelle	Qualité de fourniture
de la qualité de fourniture	Qualité de l'odiffiture

Catégorie : 2 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à effectuer ponctuellement des mesures relatives à la qualité de l'alimentation, à comparer ces mesures avec les valeurs règlementaires ou les engagements contractuels et de déterminer le cas échéant si la perturbation provient du réseau.

A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est récurrent ou aléatoire). réséda adresse au demandeur, client ou fournisseur, un compte rendu.

L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :

- Courbes des tensions, des intensités et des Flickers
- Tableaux par intervalle de temps et de profondeur des creux de tension
- Tableaux par intervalle de temps des microcoupures
- Mesures du taux de distorsion harmonique en tension
- Mesures du taux de distorsion harmonique en intensité
- Mesures de la fréquence et du déséquilibre

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Déplacement pour : pose et programmation des analyseurs de Réseau dépose des analyseurs de réseau Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan 	1 375,08 €
Prestation non comprise	<u>Clauses restrictives</u>
- Recherche de l'origine précise de la perturbation sur l'installation du client	
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net
durée d'enregistrement : 1 à 4 semaines	
compte-rendu d'analyse : dans les 3 semaines qui suivent la période d'enregistrement	



Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée

Qualité de l'alimentation

Description

La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.

Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.

Prestations élémentaires comprises

Etude de faisabilité en fonction de la configuration du réseau

Fourniture et pose du dispositif

Prix

Télécommande 2 directions 785,23 €/an

Télécommande 3 ou 4 directions 843,76 €/an

Sur devis pour les points de connexion en HTB

Prestations élémentaires non comprises

Facturées en sus sur devis :

- Configuration et essais du dispositif
- Téléconduite et entretien du dispositif
- Abonnement et communications téléphoniques du dispositif en émission/réception

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par le Client d'une ligne téléphonique dédiée et d'une alimentation électrique BT.

Les interrupteurs des cellules d'arrivée sont motorisés et compatibles avec le coffret de télécommande.

Délais de réalisation

- Envoi sous 6 semaines de l'étude

 Réalisation des travaux selon planning convenu avec le Client

Canaux d'accès à la prestation

e-mail



Raccordement provisoire pour chantier

Raccordement et modification de raccordement

Catégorie : 3 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service une installation provisoire destinée à alimenter un chantier conformément au barème de facturation des raccordements de réséda.

réséda ne procède pas au raccordement si elle reçoit une injonction de l'autorité compétente en matière d'urbanisme ou de police.

Prestations élémentaires comprises

Si le raccordement ne nécessite que des travaux de branchement et pour les Clients C4 ou C5

- Raccordement du site au réseau public de distribution se situant à proximité
- Mise en service
- Résiliation
- Dé-raccordement
- Fourniture pose et dépose du dispositif de comptage
- Relevés d'index
 - En sus pour les raccordements nécessitant des travaux d'extension
- Réalisation d'une Proposition Technique et Financière (PTF)
- Travaux d'extension et renforcement le cas échéant

Prix

Prestation sur forfait selon barème de facturation des raccordements (disponible sur le site internet de réséda).

devis établi suivant barème de facturation des raccordements (disponible sur le site internet de réséda).

Prestations élémentaires non comprises

Pour C4 et C5, le Client fournit et met en place :

- L'armoire équipée de coffret de branchement conforme aux normes en vigueur, du panneau support d'appareillage, des liaisons internes et du disjoncteur différentiel 30 mA.
- Les câbles amont (liaison coffret réseau) et aval (vers usages provisoires).
- La protection mécanique des câbles (degré 9).

Une prestation de location de coffret est proposée au Client (voir fiche 830)

Clauses restrictives

La mise en service est réalisée sous réserve :

- que le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 1 an sauf chantier longue durée).
- que l'installation soit en conformité avec les normes en vigueur, (notamment NF C13-100 ou C14-100).
- qu'un accord de rattachement au responsable d'équilibre ait été transmis, pour les clients C1, ou que le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention.

Délais de réalisation

> Cas C4-C5 sans travaux sur le RPD

Délai standard : 2 jours ouvrés

> Autres cas avec PTF

PTF

Sans travaux sur le RPD : 10 jours ouvrés,

Avec travaux sur le RPD:
- Cas C5: 6 semaines,
- Cas C1 à C4: 3 mois

à réception de la totalité des éléments du dossier.

Travaux:

Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans les conditions générales de vente

Nota: le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de réséda (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Canaux d'accès à la prestation

C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Raccordement provisoire forains,	Raccordement et modification de
marché, manifestation publique	raccordement

Catégorie : 3 Cible : Fournisseurs C4 – C5

Description

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) réséda puis à mettre en service une installation provisoire destinée à alimenter un emplacement dans le cadre de foire, marché ou manifestation publique, conformément au barème de facturation des raccordements au RPD.

réséda ne procède pas au raccordement si elle reçoit une injonction de l'autorité compétente en matière d'urbanisme ou de police.

Prestations élémentaires comprises

Si le raccordement ne nécessite que des travaux de branchement

- Raccordement du site au réseau public de distribution se situant à proximité
- Mise en service
- Résiliation
- Dé-raccordement
- Fourniture pose et dépose du dispositif de comptage
- Relevés d'index
 - En sus pour les raccordements nécessitant des travaux d'extension
- Réalisation d'une Proposition Technique et Financière (PTF)
- Travaux d'extension et renforcement le cas échéant

<u>Prix</u>

Prestation sur forfait selon barème de facturation des raccordements (disponible sur le site internet de réséda).

devis établi suivant barème de facturation des raccordements (disponible sur le site internet de réséda).

Prestations élémentaires non comprises

Pour C4 et C5, le Client fournit et met en place :

- L'armoire équipée de coffret de branchement conforme aux normes en vigueur, du panneau support d'appareillage, des liaisons internes et du disjoncteur différentiel 30 mA.
- Les câbles amont (liaison coffret réseau) et aval (vers usages provisoires).
- La protection mécanique des câbles (degré 9).

Une prestation de location de coffret est proposée au Client (voir fiche 830)

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve :

- que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention.
- que le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.

Délais de réalisation

> sans travaux sur le RPD

Délai standard : 2 jours ouvrés

> avec travaux sur le RPD

PTF

Sans travaux sur le RPD : 10 jours ouvrés,

Avec travaux sur le RPD :

Cas C5 : 6 semaines,Cas C1 à C4 : 3 mois

à réception de la totalité des éléments du dossier.

Travaux:

Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans les conditions générales de vente.

Nota: le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de réséda (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).

Canaux d'accès à la prestation

C4 à C5 : Portail réséda efluid.net



Location de coffret pour
raccordement provisoire

Raccordement et modification de raccordement

Catégorie : 2 Cible : Fournisseurs C4 à C5

Description

La prestation consiste en la location et la mise en place d'un coffret de branchement dans le cadre d'un raccordement provisoire.

raccordement provisoire.	
Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
Livraison sur point de raccordement du coffret Branchement	Coffret jusqu'à 36 kVA
- Dépose et enlèvement.	Forfait de 1 à 7 jours calendaires : 33,36 €
	Au-delà 3,95 €/jour calendaire
	> Coffret de 36 kVA à 120 kVA
	Forfait de 1 à 7 jours calendaires : 434,85 €
	Au-delà 6,98 €/jour calendaire
	> Coffret de 121 à 240 kVA
	Location sur devis
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Voir fiches 800 et 820	C4 à C5 : Portail réséda efluid.net



Raccordement	Raccordement et modification de
	raccordement

Catégorie : 3 Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Prestations élémentaires comprises Prix Cette prestation est décrite dans le barème de Prestation selon barème de facturation des facturation des raccordements au réseau public de raccordements distribution d'électricité réséda (disponible sur le site Internet de réséda). Prestations élémentaires non comprises Clauses restrictives La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation La réalisation des travaux est soumise : - à l'acceptation du devis par le demandeur du raccordement. au respect de l'échéancier de paiement défini dans les conditions générales de vente, à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés. Canaux d'accès à la prestation Délais de réalisation Se reporter au barème de facturation des : téléphone ou e-mail raccordements C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Déplacement de compteur/ Déplacement et modification de raccordement

Raccordement et modification de raccordement

Description

La prestation consiste à déplacer ou à modifier à la demande du Client, le raccordement d'un point de service (y compris déplacement de compteur) conformément au barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité réséda.

Prestations élémentaires comprises	Prix
 Etude d'une solution technique Envoi d'une proposition Réalisation des travaux 	Prestation sur devis selon barème des raccordements.
Prestations élémentaires non comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation. La réalisation des travaux est soumise : - à l'acceptation du devis par le demandeur du raccordement, - au respect de l'échéancier de paiement défini dans les conditions générales,
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Se reporter au barème de facturation des raccordements	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net



Déplacement d'ouvrages (autres que	Raccordement et modification
compteur ou branchement)	de branchement

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5 / Tiers

Description La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau. Prestations élémentaires comprises Prix Etude de la solution technique Prestation sur devis Rédaction de la Proposition Technique et Financière Travaux de déplacement de l'ouvrage Prestations élémentaires non-comprises **Clauses restrictives** La prestation est réalisée sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires. Délais de réalisation Canaux d'accès à la prestation Proposition Technique et Financière (PTF) : téléphone ou e-mail C1 Envoi sous 10 jours ouvrés à réception de la totalité C2 à C5 : Portail réséda efluid.net des éléments du dossier Tiers : e-mail ou téléphone Travaux Date convenue avec le demandeur sous les réserves éventuelles de la PTF



Suppression du raccordement	Raccordement et modification
	de branchement

Catégorie: 1 Cible: Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5 / Tiers

Description

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de service

(connexion) ne correspondant pas à un raccordement provisoire. <u>Pri</u>x Prestations élémentaires comprises - Rédaction de la Proposition Technique et Prestation sur devis Financière (PTF: offre technique, offre financière, échéancier), Mise hors tension de l'installation, Travaux de suppression du raccordement. Prestations élémentaires non-comprises Clauses restrictives La prestation est réalisée sous réserve que : - elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution. - aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de service Délais de réalisation Canaux d'accès à la prestation **Proposition Technique et Financière (PTF)** C1 : téléphone ou e-mail Envoi dans les délais convenus avec le demandeur C2 à C5 : Portail réséda efluid.net et au maximum sous : Tiers : e-mail ou téléphone - 3 mois pour les points de connexion C1 à C4, - 10 jours pour les points de connexion C5 A réception de la totalité des éléments du dossier. Travaux Date convenue avec le demandeur sous les réserves éventuelles de la PTF



Modification	n des codes d'accès	Autres prestations
Catégorie : 1	Ci	ble: Clients C1 / Fournisseurs C2 - C4

Description

La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance des compteurs télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Modification des paramétrages du comptage Transmission des codes d'accès au Client (C1) au Fournisseur (C2-C4) Intervention éventuelle pour : Relevé d'index Remplacement des mémoires des compteurs 	114,39 € Cette prestation n'est pas facturée lors d'un changement de fournisseur (fiche 130A).
Prestations élémentaires non-comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	Pour les Clients C2 à C4, le Fournisseur doit être expressément mandaté pour effectuer cette demande.
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés.	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C4 : Portail réséda efluid.net



	Enquête	Autres prestations
Catégorie : 1		Cible : Fournisseurs C2 à C5

Description

La prestation consiste à étudier la consommation du point de service (connexion) et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Analyse des consommations du point de service Enquête sur site le cas échéant Relevé des index. 	C2 à C4 101,33 €
	C5 30,43 €
	Cette prestation n'est pas facturée dans le cas d'une anomalie de fonctionnement du compteur.
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 10 jours ouvrés	C2 à C5 : Portail réséda efluid.net

Intervention de courte durée	Autres prestations

Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

Description

La prestation consiste à effectuer une intervention de courte durée, inférieure à 15 minutes.

Exemple d'intervention pour tous les compteurs :

- Vérification de la télé-information
- Configuration des contacts clients
- Vérification des contacts tarifaires
- Ouverture de local
- Explications sur le fonctionnement du compteur
- Contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur)
- Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé
- ... etc.

<u>Prix</u>
117,77 € Supplément express : 59,60 €
a vérification du contact tarifaire ou de la télé- nformation n'est pas facturée si un défaut est constaté ors de l'intervention.
Canaux d'accès à la prestation
C1 : téléphone ou e-mail
C2 à C4 : Portail réséda efluid.net
a 1101



Intervention de courte durée	Autres prestations

Catégorie : 1 Cible : Fournisseurs C5

Description

La prestation consiste à effectuer une intervention de courte durée, inférieure à 15 minutes.

Exemple d'intervention pour tous les compteurs :

- Vérification de la télé-information
- Configuration des contacts clients
- Vérification des contacts tarifaires
- Ouverture de local
- Explications sur le fonctionnement du compteur
- Contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur)
- Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé
- Enquête diverse
- Raccordement du télé-report
- ... etc.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Déplacement d'un agent technique Enquête sur place selon demande Relevé d'index 	30,43 € Supplément express : 36,47 € Supplément journée : 126,18 €
Prestations élémentaires non-comprises	<u>Clauses restrictives</u>
	la vérification du contact tarifaire ou de la télé- information n'est pas facturée si un défaut est constaté lors de l'intervention.
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Standard : 5 jours ouvrés.	C5 : Portail réséda efluid.net
Express* : 2 jours ouvrés	. Fortail reseda elidid.Het
Journée* : dans la journée ouvrée ou le samedi matin	
*en fonction de la disponibilité des équipes	



Catégorie : 1 Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5 / Tiers

Description

La prestation consiste à mettre en œuvre, à la demande, des mesures de protection du réseau et des personnes ou la mise hors tension d'ouvrages lorsque des travaux ont lieu au voisinage des ouvrages électriques réséda.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
- Etude de la solution technique et envoi du devis	Prestation sur devis
- Réalisation des interventions de protection ou de mise hors tension	r restation sur devis
- Remise en état du réseau	
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Date convenue avec le demandeur	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net Tiers : e-mail ou téléphone



Déconnexion ou reconnexion au potelet	Autres prestations
poteiet	•

Catégorie : 1	Cible : Fournisseurs C5
---------------	-------------------------

Description

La prestation consiste en la déconnexion ou la reconnexion du câble d'alimentation individualisé au potelet de toiture

de tolture.	
Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
 Déplacement d'une équipe avec camion nacelle le cas échéant. Déconnexion ou reconnexion du câble d'alimentation au potelet de toiture. 	408,80 €
	<u>Clauses restrictives</u>
	Cette prestation ne concerne pas la suppression définitive du branchement traité dans la fiche 880
Délais de réalisation	Canaux d'accès à la prestation
Date convenue avec le demandeur	C5 : Portail réséda efluid.net



Description

Etudes et prestations diverses	Autres prestations
Catégorie : 2	Cible: Clients C1 à C5 / Tiers

La prestation consiste à étudier, à la demande de l'utilisateur, des éléments relatifs à un pré-raccordement, à une simulation réseau, au réactif, ou à toute autre évolution envisagée par l'utilisateur sur son périmètre.

Prestations élémentaires comprises	<u>Prix</u>
Remise d'un compte rendu d'étude correspondant à la demande, réalisé à partir des hypothèses transmises par le demandeur	
<u>Délais de réalisation</u>	Canaux d'accès à la prestation
Date convenue avec le demandeur	C1 : téléphone ou e-mail C2 à C5 : Portail réséda efluid.net Tiers : e-mail ou téléphone

